

# Statuts

---

## Union Fédérale CGT de la Direction interrégionale de la mer (UF-CGT DIRM)

---

### 1- Le rôle de l'Union fédérale

L'Union Fédérale CGT est l'outil commun indispensable pour la mise en cohérence des besoins et des points de vue. Elle coordonne les luttes des sections des Syndicats nationaux et syndicats qui la composent. L'Union Fédérale rassemble tous les adhérents de la DIRM à partir de leur organisation de base qui la composent. Les moyens de fonctionnement de l'Union Fédérale sont déterminés et fournis par les organisations composant celle-ci. Un Secrétaire et un Collectif de l'Union fédérale sont identifiés démocratiquement.

L'Union Fédérale CGT a pour objet l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres et la poursuite des objectifs généraux du syndicalisme.

L'Union Fédérale CGT agit en justice à titre principal ou en soutien devant toutes les juridictions pour la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres. Le Secrétaire Général représente l'Union Fédérale CGT en justice ainsi que dans tous les actes de la vie civile. Le Secrétaire Général à pouvoir de déléguer la représentation.

Face à une seule direction, l'action unie de tous les personnels doit permettre de faire aboutir nos revendications, qu'elles soient catégorielles ou générales. Elle doit nous permettre de créer le rapport de force.

Sans se substituer aux sections des Syndicats nationaux et syndicats, elle doit, comme cela est le rôle de toute la CGT, défendre les intérêts moraux, matériels et professionnels des personnels. Elle doit également dans le respect des statuts de la Confédération sur les principes du syndicalisme démocratique, mettre tout en œuvre pour atteindre le but que s'est fixé la CGT.

- c'est elle qui porte, en lien avec les organisations syndicales locales, les initiatives fédérales notamment issues du collectif fédéral Mer <sup>(\*)</sup>, au niveau de la Direction interrégionale de la mer (DIRM).
- c'est elle qui prend les initiatives correspondant à la situation locale pour des problèmes communs et particuliers à l'ensemble du personnel avec le souci d'associer les DDTM/DML.
- c'est elle qui coordonne les initiatives de chaque section des syndicats nationaux pour marquer la solidarité de tous devant la direction et surtout pour aboutir à une pression cohérente face à l'administration, profitable à toutes les catégories.
- Elle doit jouer un rôle de suivi et de renforcement de la CGT à l'Équipement-Environnement.

### **Dans les luttes :**

- réunion du Collectif de l'UF pour préparer toutes les initiatives,
- demander les audiences au Directeur de la DIRM sur les problèmes intéressant l'ensemble du personnel de la DIRM,
- rédiger des communiqués de presse,
- donner les explications nécessaires localement concrétisant les aspects locaux des revendications nationales, en exprimant les revendications locales, etc., dans des tracts,
- appeler aux manifestations
- signature du protocole de sortie de conflit
- décider des mots d'ordre, préparer les conférences de presse, interventions auprès des pouvoirs publics, des élus,
- dépôt du préavis de grève en lien avec la Fédération, les syndicats nationaux,...

### **Dans les organismes paritaires et consultatifs :**

Comité technique paritaire (CTP) ; Comité d'hygiène et sécurité (CHS) ; etc.... : la composition des organismes paritaire est définie par le Collectif de l'UF DIRM à partir des propositions des composantes et dans le respect de celles-ci.

Préparation : Toutes ces réunions doivent être préparées par le Secrétariat ou le Collectif de l'Union Fédérale, avec la participation des camarades qui siègent dans ces organismes (CTP, CHS, ...).

Cela est nécessaire pour dégager une position cohérente sur tous les sujets qui concernent plusieurs catégories, ou l'ensemble du personnel, et pour que toute la délégation CGT défende une position prenant en compte toutes les sensibilités. Ainsi les représentants CGT parleront au nom de toute la CGT Equipement-Environnement sur des positions définies démocratiquement et collectivement.

## **2- l'Union Fédérale**

L'Union Fédérale rassemble les adhérents CGT de la DIRM.

**L'Assemblée générale annuelle.** Elle discute et vote le compte-rendu d'activité et élabore un cahier revendicatif. Elle élit le Collectif.

**Le Collectif.** Il devra se composer de camarades sur proposition des sections syndicales. Il ne s'agit pas de limiter ou de fixer un nombre, chaque Union Fédérale se dotant de l'organisation la mieux adaptée aux conditions locales dans le respect de toutes ses composantes et des principales implantations géographiques.

En particulier, il est indispensable que le type d'organisation retenu permette un fonctionnement collectif de l'Union fédérale, sur les bases de la démocratie syndicale.

Le Collectif est chargé d'animer et d'impulser la démarche de convergence revendicative.

**Le Secrétariat.** Le Collectif élit un Secrétariat qui devra se composer au moins de la façon suivante :

- 1 Secrétaire général
- de Secrétaires adjoints

Ces camarades sont issus des différentes composantes de l'UF.

Le Secrétariat est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Collectif.

Il est souhaitable qu'ils puissent participer :

- aux assemblées générales, bureaux, secrétariats des différentes sections et syndicats.
- aux audiences avec l'administration, les élus, etc....

### **3- Dans les structures interprofessionnelles de la CGT (UL ; UD ; CR) :**

L'Union Fédérale doit inciter les organisations CGT à la participation aux instances régionales de la CGT : Comités régionaux, UD, Collectifs UIT,....

---

(\*) Collectif fédéral Mer : C'est l'outil fédéral de mise en cohérence du travail syndical et impulse l'élaboration revendicative : cadrage national, initiative de mobilisation,....  
Les UF DIRM s'impliquent dans le travail du Collectif fédéral Mer.